

**BCI AUDIT & CONSEIL**  
**Expertise Comptable**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis**  
**26, rue Jean Cocteau**  
**Résidence Anaxagore Apt 405**  
**97490 Sainte-Clotilde**

**CRECHE LA CRESSONNIERE**

**17 A ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES**  
**RESIDENCE LA TONNELLE**

**97490 SAINTE CLOTILDE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023**

*RAPPORT GENERAL*

**BCI AUDIT & CONSEIL**  
**Expertise Comptable**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis**  
**26, rue Jean Cocteau**  
**Résidence Anaxagore Apt 405**  
**97490 Sainte-Clotilde**

**CRECHE LA CRESSONNIERE**  
**Siège social : 17A Route de la Rivières des Pluies**  
**97490 SAINTE-CLOTILDE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2023*

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRECHE LA CRESSONNIERE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le montant des autres créances concernant la part des subventions octroyées sur l'exercice restant à encaisser à la clôture,
- L'absence de fonds dédiés sur subventions de fonctionnement inscrites au passif du bilan correspondant aux sommes restant à engager à la clôture au titre de l'exercice,
- Le respect du rattachement des produits au bon exercice conformément aux principes de respect de la séparation des exercices ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

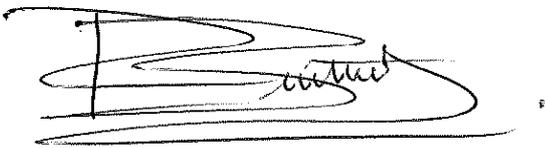
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde, le 7 Juin 2024

Le Commissaire aux comptes  
**BCI AUDIT & CONSEIL**, représenté par



**Raphaël BERTHELOT**  
Commissaire aux Comptes



**Shoaib INGAR**  
Commissaire aux Comptes

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3.00		3.00	3.00
<b>TOTAL I</b>	<b>3.00</b>		<b>3.00</b>	<b>3.00</b>
Comptes de liaison <b>II</b>				
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et encours				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	882.36		882.36	944.70
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	384 006.49		384 006.49	362 751.94
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	255 844.32		255 844.32	249 285.94
Charges constatées d'avance	6 485.86		6 485.86	
<b>TOTAL III</b>	<b>647 219.03</b>		<b>647 219.03</b>	<b>612 982.58</b>
Frais d'émission des emprunts <b>IV</b>				
Primes de remboursement des obligations <b>V</b>				
Écarts de conversion actif <b>VI</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>647 222.03</b>		<b>647 222.03</b>	<b>612 985.58</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	475 000.00	425 000.00
Autres réserves		
Report à nouveau	20 840.44	26 666.77
Excédent ou déficit de l'exercice	7 263.99	44 173.67
<b>Situation nette</b>	<b>503 104.43</b>	<b>495 840.44</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>503 104.43</b>	<b>495 840.44</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL III</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL IV</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 900.42	77 673.39
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	62 350.04	31 814.38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 867.14	7 657.37
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL V</b>	<b>144 117.60</b>	<b>117 145.14</b>
Écarts de conversion passif	<b>VI</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>647 222.03</b>	<b>612 985.58</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	118 148.77	106 661.95
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	985 906.75	930 460.34
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 723.68	12 471.49
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4.62	121.51
<b>TOTAL I</b>	<b>1 106 783.82</b>	<b>1 049 715.29</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	90 190.87	99 608.08
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	448 024.80	402 345.60
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	22 238.22	21 344.79
Salaires et traitements	464 503.68	383 644.09
Charges sociales	67 444.12	45 043.02
Dotations aux amortissements et dépréciations	7 991.42	8 649.80
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	126.07	13.23
<b>TOTAL II</b>	<b>1 100 519.18</b>	<b>960 648.61</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>6 264.64</b>	<b>89 066.68</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 738.31	866.35
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 738.31</b>	<b>866.35</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	927.57	1 217.03
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>927.57</b>	<b>1 217.03</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>810.74</b>	<b>-350.68</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>7 075.38</b>	<b>88 716.00</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	5 686.41	9 658.27
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>5 686.41</b>	<b>9 658.27</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	3 242.08	53 859.08
Sur opérations en capital	2 255.72	341.52
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>5 497.80</b>	<b>54 200.60</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>188.61</b>	<b>-44 542.33</b>
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 114 208.54</b>	<b>1 060 239.91</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 106 944.55</b>	<b>1 016 066.24</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>7 263.99</b>	<b>44 173.67</b>

<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## **Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 647 222,03 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un résultat de 7 263,99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Faits caractéristiques

Le financement du fonctionnement de notre Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est le suivant.

Compte tenu de la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour la période 2023-2027, la CAF, notre principal financeur, finance les charges de l'Association à hauteur de 90 %.

Pour déterminer le taux de financement de 90%, les dispositifs de financements suivants sont pris en compte :

Prestation de Service Unique,  
Bonus complémentaires (savoir bonus inclusion handicap, bonus mixité sociale et bonus territoire CTG).  
les cotisations parentales.

Reste donc 10% des charges à couvrir pour atteindre l'équilibre financier de notre Association. La Commune assure en majorité la couverture de ces charges.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagements de départ à la retraite

L'association a décidé de provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite, déterminé en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

### Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 0€

### Emprunts

Au cours de l'exercice, l'entité n'a pas souscrit d'emprunt.

### Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

## Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3.00		3.00
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	882.36	882.36	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	852.42	852.42	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	379 553.57	379 553.57	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	3 600.50	3 600.50	
Charges constatées d'avance	6 485.86	6 485.86	
<b>TOTAL</b>	<b>391 377.71</b>	<b>391 374.71</b>	<b>3.00</b>

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	76 900.42	76 900.42		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	41 524.83	41 524.83		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	20 825.21	20 825.21		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	4 867.14	4 867.14		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>144 117.60</b>	<b>144 117.60</b>		

## Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 586.00	19 972.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 557.00	7 067.00
<b>TOTAL</b>	<b>54 143.00</b>	<b>27 039.00</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	852.42	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>TOTAL</b>	<b>852.42</b>	

**Produits et charges constatés d'avance**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Exercice clos le</b>	<b>Exercice clos le</b>
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Exercice clos le</b>	<b>Exercice clos le</b>
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Charges : - D'exploitation	6 485.86	
- Financières		
- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>6 485.86</b>	

**Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat  
et du compte de résultat par origine et destination**

	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	versements à d'autres organismes	par l'organisme	versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes						
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
<b>TOTAL</b>						

	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL compte de résultat
					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
Achats de marchandises	90 190.87						90 190.87
Variation de stocks							
Autres achats et charges externes	448 024.80						448 024.80
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	22 238.22						22 238.22
Salaires et traitements	464 503.68						464 503.68
Charges sociales	67 444.12						67 444.12
Dotations aux amortissements et dépréciations	7 991.42						7 991.42
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	126.07						126.07
Charges financières	927.57						927.57
Charges exceptionnelles	5 497.80						5 497.80
Participation des salariés aux résultats							
Impôts sur les bénéfices							
<b>TOTAL</b>							1 106 944.55

**Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice**

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAP	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation				882 554.75	100 000.00	982 554.75
Subventions d'investissement				3 352.00		3 352.00
<b>TOTAL</b>				<b>885 906.75</b>	<b>100 000.00</b>	<b>985 906.75</b>

Commentaires : néant

**Tableau de subventions d'exploitations**

Subventions	Accordées du 01/01/2023 au 31/12/2023 ①	Dont reçues du 01/01/2023 au 31/12/2023 ②	Comptabilisées ultérieurement ①-②
CAF PSU	681 598.24	529 627.18	151 971.06
CAF BMS	126 000.00		126 000.00
CAF BT	74 956.51		74 956.51
MAIRIE	100 000.00	73 374.00	26 626.00
<b>TOTAL</b>	<b>982 554.75</b>	<b>603 001.18</b>	<b>379 553.57</b>

**Détail du résultat exceptionnel**

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
GAINS CHEQUE MARMAILLE		992.97
GAINS/CREANCES		283.07
Régularisations des comptes	633.86	374.14
REGULARISATION CAF	2 608.22	4 036.23
Convention FG	2 255.72	
<b>TOTAL</b>	<b>5 497.80</b>	<b>5 686.41</b>

Commentaires : néant

**Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	18.00	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>18.00</b>	

Commentaires : néant

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	4 557.00
Conseils et prestations de services	
<b>TOTAL</b>	<b>4 557.00</b>

Commentaires : néant